Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Plan de prévention des risques inondation

PPRi

Révision sur la Dordogne lotoise

Élaboration du PPRI : OÙ en sommes-nous ?

Sur le territoire, 43 communes sont concernées par la révision des deux Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Dordogne lotoise, lancée fin 2019.

Rappel : Qu'est ce qu'un PPRI ?

Institué avec la loi du 2 février 1995, **le Plan de Prévention des Risques Inondation** (PPRI) **est un document réglementaire valant servitude d'utilité publique qui s'impose à tous** : particuliers, entreprises, collectivités et État.

Le PPRI délimite les zones soumises aux risques d'inondation et y établit les règles nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pourquoi réviser le PPRI, pour quel résultat, sur quel périmètre ?

Les **PPRI Dordogne Amont** et **PPRi Dordogne Aval** ont été approuvés respectivement le 29 juillet 2005 et le 29 décembre 2006 et **sont actuellement en vigueur sur 43 communes**.

Cependant, la réglementation impose d'améliorer la définition du risque...

- Sur la rivière Dordogne, car il a été constaté un écart conséquent avec les PPRI des départements voisins de Corrèze et de Dordogne, plus récents. Après expertise, la nécessité de revoir la **crue de référence*** a été établie.
- Sur la Borrèze, car des études ponctuelles ont été produites depuis l'approbation du PPRI en 2006. C'est l'occasion de les prendre en compte et de les compléter.
- Pour les autres affluents, il n'y a pas de connaissance nouvelle justifiant d'une reprise des études.

La **cartographie du risque** sur les 25 communes concernées par ces deux rivières sera donc **mise à jour**.

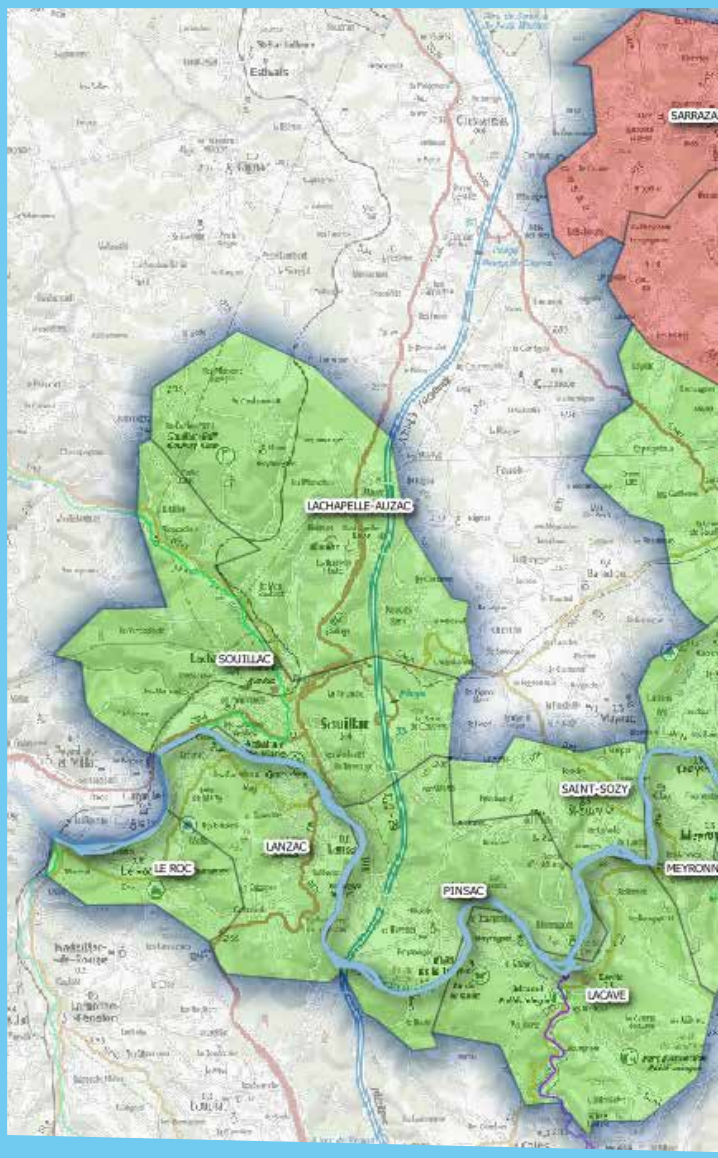

Définir la crue de référence

Les données complètes des bassins de la Dordogne lotoise et de la Borrèze ont été analysées. Tous les évènements historiques suffisamment récents ne dépassant pas la crue centennale, c'est donc celle-ci qui s'est imposée comme **crue de référence**.

Une analyse poussée a été menée sur la possibilité d'une crue de la Cère en même temps que la Dordogne

Les crues des autres affluents, moins importants, ont également été prises en compte. Ainsi, la crue centennale de la Dordogne a été établie à 2170 m³/s à Beaulieu en amont et à 2550 m³/s à Souillac en aval. Ces résultats sont à comparer aux 1850 m³/s de la crue historique de référence actuelle, de 1952.

Une campagne de relevés de terrain a été effectué en 2020-2021 pour prendre en compte l'évolution du lit de la rivière, notamment son creusement.

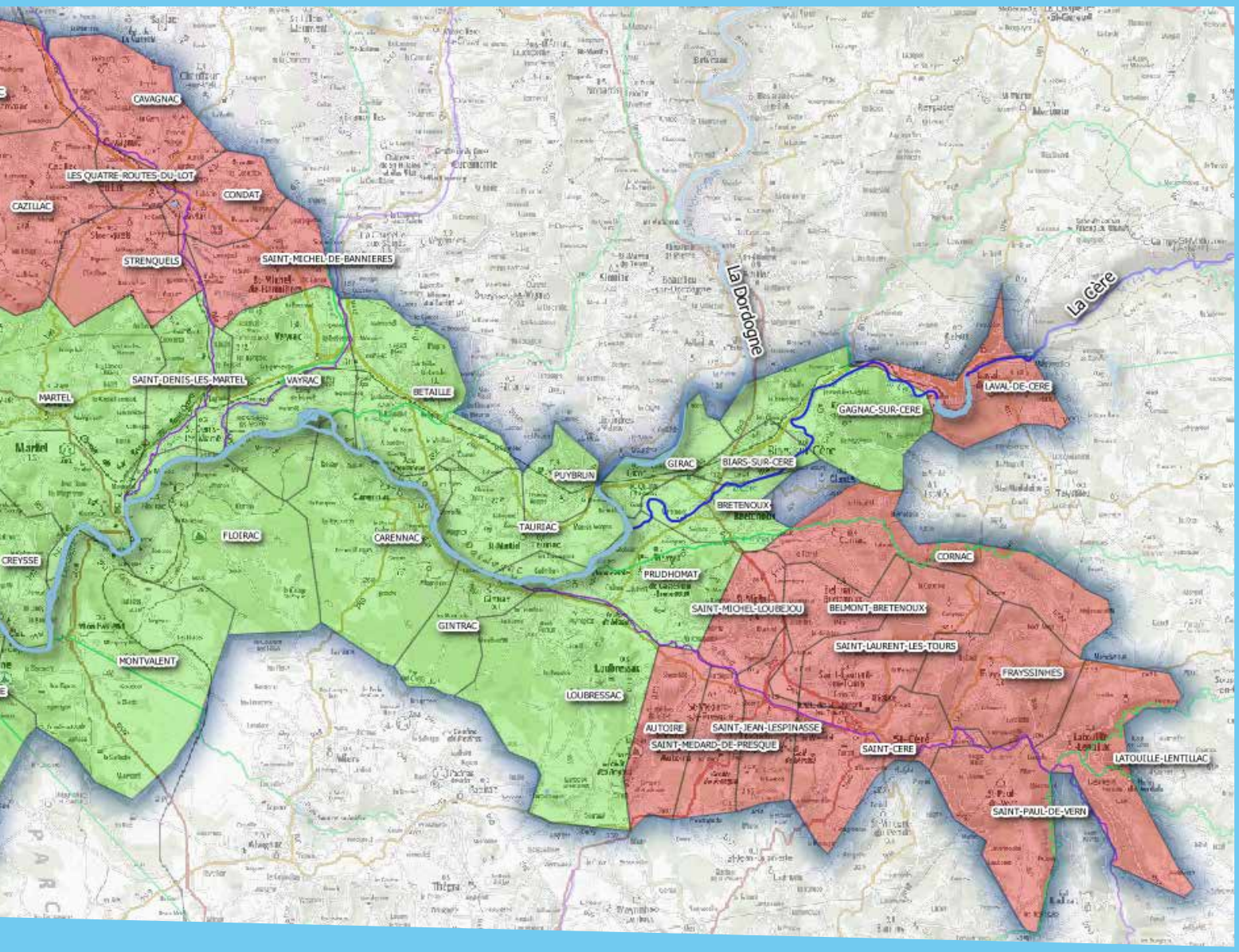

Les 25 communes concernées par la Dordogne et la Borrèze, qui bénéficient d'une reprise du zonage du risque

Les 18 communes complémentaires, qui verront leur règlement mis à jour.

Qu'est-ce que la crue de référence ?

*Il s'agit de la plus forte crue observée ou de la crue centennale si celle-ci est **plus importante.***

Qu'est-ce qu'une crue centennale ?

Il s'agit d'une crue qui a 1 chance sur 100 d'être dépassée pendant l'année en cours. Elle est calculée à partir des débits effectivement observés sur les cours d'eau. Sur un siècle, cette crue a plus de 2 chances sur 3 de se produire.

Élaborer
la cartographie des aléas

Après avoir déterminé la crue de référence, le projet a entamé une nouvelle étape fin 2021 avec l'élaboration de la cartographie des aléas. On évalue l'aléa d'un cours d'eau dans le cadre d'un PPRI en croisant la hauteur d'eau atteinte avec la vitesse des écoulements.

L'ancienne carte des aléas ne qualifiait que deux aléas : l'aléa modéré et l'aléa fort. Aujourd'hui, trois types d'aléas sont identifiés : l'aléa très fort, l'aléa fort et l'aléa modéré.

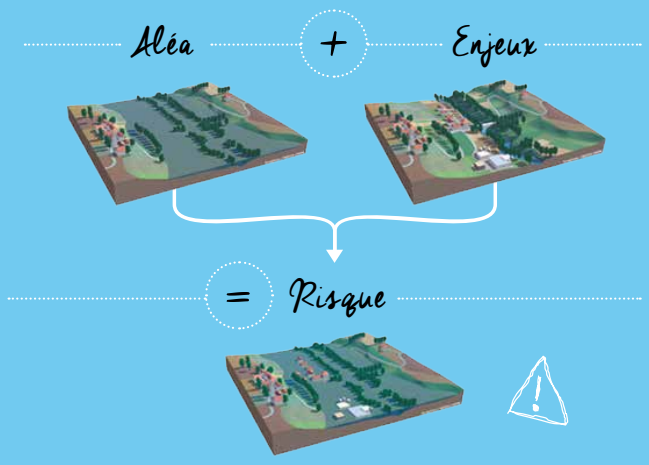

L'aléa hier

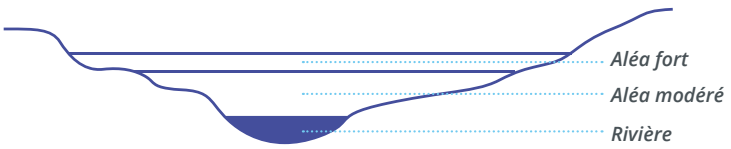

L'aléa aujourd'hui

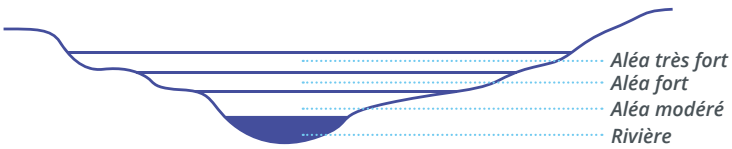

La cartographie des aléas précède celle sur les enjeux et les biens potentiels qui peuvent être impactés par les inondations. Le croisement des aléas et des enjeux donne le niveau de risque et le zonage correspondant

© Airepublique.com - 05/2022
© Photos : Shutterstock - BRLi

La CONCERTATION

Le risque inondation, ça change ! On vous en parle.

Deux réunions publiques de présentation et d'échanges se tiendront

28 juin 2022
18h00
Souillac
Salle du Bellay

5 juillet 2022
18h00
Carennac
Mairie